

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 novembre 2024

RENCONTRE AVEC LES ELUS DE LA NIEVRE Vers un pacte territorial en faveur de la santé

Le directeur général de l'ARS a rencontré les élus de la Nièvre ce mardi 5 novembre, à Nevers. L'occasion d'échanger sur les attentes et les besoins de la population, mais aussi sur les projets pour améliorer l'accès aux soins dans le département. Un pacte territorial est proposé, au président du conseil départemental et aux élus, avec un plan d'actions et une gouvernance partagée.

« Un engagement important pour les Nivernaises et les Nivernais ».

Ce mardi 5 novembre, à Nevers, le directeur général de l'ARS, Jean-Jacques COIPLÉ, a réaffirmé la pleine mobilisation de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté aux côtés, du président du conseil départemental et des élus du département, des collectivités locales et de l'ensemble des partenaires, invités à échanger sur les enjeux de l'accès aux soins et à l'amélioration de la santé.

Parlementaires, représentants de la Région, du Département, maires, présidents de communautés de communes... Une vingtaine d'élus ont pris part à cette rencontre, qui s'est tenue dans les locaux de la préfecture.

Les initiatives et l'action des professionnels de santé, des collectivités locales et des élus, aux côtés des services de l'Etat, de l'Assurance maladie pour apporter au quotidien des réponses en faveur des habitants sont nombreuses, souvent innovantes. Elles doivent être saluées et soutenues.

Soutien aux initiatives déjà mises en place.

Dans un contexte de démographie des professionnels de santé, sensible, ce temps de discussion a permis d'évoquer les « réponses concrètes » témoignant d'une « action collective forte », et qui porte ses fruits.

L'ARS a rappelé en particulier les différentes mesures mises en œuvre :

- l'ensemble du département bénéficie de zonages permettant des aides à l'installation pour les médecins, les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femmes et chirurgiens-dentistes ;
- le plan d'action de l'Assurance maladie pour apporter des solutions aux patients souffrant d'ALD* sans médecin traitant a permis de faire baisser le nombre de ces patients (- 3 points entre 2023 et 2024),
- le déploiement de la téléexpertise, notamment pour la dermatologie,
- la mise en place du SAS (service d'accès aux soins),
- la modernisation des six hôpitaux de proximité et des MSP (maisons de santé pluriprofessionnelles),

- l'arrivée prochaine des docteurs juniors en exercice libéral,
- le développement à venir de cabinets éphémères, selon les modalités déployées à Fourchambault,
- toutes les mesures qui permettent de retrouver du temps médical (ex : assistants médicaux), les délégations de missions (ex : les infirmiers de pratique avancée et autres nouveaux métiers...), les équipes mobiles et paramédicalisées,
- les bourses d'études pour les paramédicaux, le soutien aux internes et aux maîtres d'apprentissage...

Avec 15 maisons de santé, deux communautés professionnelles territoriales de santé qui couvrent 70% du territoire, des centres de santé et en particulier le centre porté par le conseil départemental, ainsi que par des communes, l'exercice coordonné, plébiscité par les jeunes générations souhaitant travailler en équipe, est aussi une réalité et un levier d'attractivité dans la Nièvre. Il convient de rendre hommage aux professionnels de santé et du médico-social qui au quotidien soignent et accompagnent.

Les solutions, ce sont, ainsi, le cabinet éphémère ouvert à Fourchambault, mais aussi, le projet de médico-bus alliant soins et prévention, la couverture à 100% du territoire par des contrats locaux de santé, la mise en place, initiée par le conseil départemental, en lien avec l'ARS, et l'association, des « médecins solidaires »...

Le directeur général a annoncé, par ailleurs, que le département faisait partie des 5 sites de la région qui accueillerait des étudiants de sixième d'année d'odontologie.

Améliorer le fonctionnement des services d'urgences

Sur le volet hospitalier, le directeur général de l'ARS a souligné que la direction du groupement hospitalier de territoire préparait un plan d'actions, à court, moyen et long terme, pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des services d'urgences dans la Nièvre.

Pour valoriser et partager les nombreuses initiatives impulsées par les collectivités, les professionnels de santé et l'ARS, un pacte territorial en faveur de la santé a été proposé au président du conseil départemental et aux élus du département.

Ce pacte, soutenu par la ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, sera fondé sur un plan d'actions, des moyens associés en fonction des priorités arrêtées, et une gouvernance partagée.

Résolument engagé dans le champ de l'attractivité et de la fidélisation des métiers du social, du médico-social, de la santé, il permettra ainsi de conforter les actions existantes et d'apporter des réponses nouvelles pour l'accès aux soins, le « bien vieillir », la santé environnementale et la santé mentale.

*ALD : Affections de longue durée.